

Arbitre Agressé, Auteur Sanctionné !

Publié le samedi 20 mars 2021

Retour sur une décision de justice rendue le jeudi 18 Mars dans le département de l'Allier avec le communiqué de l'UNAF 03

Bonjour à tous. Comme promis je reviens vers vous concernant l'Affaire de notre jeune arbitre agressé et qui vient d'être jugée ce jeudi 18 Mars et qui en cette période mouvementée de pandémie fera date sur notre territoire Bourbonnais.

En effet, pour la première fois sur nos terres, un tribunal a reconnu coupable un joueur pour avoir frappé un arbitre, arbitre chargé d'une mission de service public et ainsi protégé par la loi LAMOUR depuis 2006.

L'UNAF 03 se félicite de ce **jugement du tribunal qui a condamné l'agresseur à un stage de citoyenneté à faire dans les 6 mois sous peine de 2 mois ferme de prison.**

Outre cette peine, il devra déboursier des dommages et intérêts à notre jeune arbitre, à la CPAM ainsi que l'euro symbolique à l'UNAF. Dans cette affaire tout n'a pas été simple depuis son déclenchement. On a même évité de justesse que ce dossier soit mis au panier suite à une information comme quoi cette affaire avait été classée.

Ce message inconnu nous a interpellé et notre relance auprès du procureur et nos divers communiqués auprès des médias ont finalement obtenus que la justice suive son cours. Comment imaginer qu'un officiel puisse se faire agresser et qu'aucune sanction ne soit prononcée ! La victime est tout de même le jeune arbitre et non le joueur, ne l'oublions pas. Nous savons bien évidemment que nos diverses interventions publiques ont agacé la partie adverse et que cette dernière s'en est plein afin de passer pour une victime.

Au final nous pouvons être fiers du devoir accompli. J'en profite pour remercier notre délégué juridique qui n'a jamais lâché l'affaire et œuvré sans relâche pour constituer un dossier solide. Je remercie également le bâtonnier PORTEJOIE qui a tenu à défendre cette affaire malgré son statut national et qui a plaidé avec le professionnalisme habituel qu'on lui connaît. Je remercie aussi toutes les personnes qui ont œuvrées de près ou de loin pour que justice soit faite.

Je remercie enfin la commission de discipline du district de l'Allier qui a fait preuve de courage pour faire appliquer sans faiblesse le barème disciplinaire même si ensuite la commission de discipline régionale de la ligue Aura a quelque peu diminué la sanction tout en la maintenant encore à un niveau correct de 9 ans de suspension. Ce verdict est aussi la victoire de la persévérance malgré quelques coups bas de certains qui pensent protéger leurs intérêts au détriment de l'intérêt de nos arbitres. Nous avons bien compris qu'il y aurait dans notre département un avant 18 Mars et un après car cette affaire laissera forcément des traces. Chers collègues, soyez assurés de notre détermination et sachez que nous serons toujours à vos côtés afin d'apporter toute l'aide possible pour la cause arbitrale.

L'UNAF a gagné une bataille qui fera date mais comme rien n'est jamais acquis il faut rester mobilisé. Nous espérons après ce jugement que les éventuels agresseurs d'arbitres (ou autres officiels) retiendront ce message je cite « un arbitre frappé = un agresseur condamné ».

Avant de conclure je tiens à remercier pour finir tout le Staff national de l'UNAF et en particulier l'équipe juridique qui est vraiment au top avec les outils de haut niveau qui vous facilitent vraiment la vie pour mener ces combats. Pour ceux qui pouvaient douter de l'efficacité de notre association, la détermination à défendre nos arbitres est maintenant prouvée même si personnellement je n'en ai jamais douté. En cette période difficile avec ce virus qui est partout, je vous réitère le conseil de prendre soin de vous et de vos familles afin de retrouver une vie normale au plus tôt et continuer d'assouvir notre passion sur les terrains.

Julien ALLIGIER Président UNAF 03